

Contrat de location saisonnière

Entre la propriétaire :

Nicole MAURY

22, Rue Valette - 24100 BERGERAC

Gîte du Domaine de Coutancie

Tél. : 05.53.57.52.26 - FAX : 05.53.58.52.76

e-mail : gite@domaine-de-coutancie.com

site : www.domaine-de-coutancie.com

Contrat à renvoyer à :
Nicole MAURY
22 Rue Valette
24100 BERGERAC

Adresse du logement loué :

GITE du DOMAINE de COUTANCIE

Route de Simondie - 24130 PRIGONRIEUX



INTERNET

pouvant contenir (maison et annexe) 14 personnes.

Classement par Préfecture : Meublé de Tourisme 3 étoiles

Descriptif de la location :

1 - Maison Principale (classée 6 personnes par la préfecture) climatisée pouvant contenir 9 personnes :

Cuisine, salle à manger (même pièce)

Lave - vaisselle, four électrique, cafetière électrique, frigo - congélateur, micro-ondes, plaque de cuisson mixte, vaisselle.

Salle d'eau : 4, 5 m2 avec douche

W.C indépendant

Salon 22 m2 - avec canapé – 2 fauteuils et un lit pour 2 personnes,

Télévision, cheminée à foyer fermé dans le salon.

Nombre de chambres :

Chambre N° 1	1 lit 140 / 190 (literie BULTEX)
Chambre N° 2	1 lit 140 / 190 (literie BULTEX)
Chambre N° 3 (en mezzanine)	3 lits de 90 / 190

2 - Annexe située à 5 mètres de la maison (prévue pour 5 personnes)

Salle d'eau avec douche et W.C.

Nombre de chambres :

Chambre N° 4	1 lit 140 /190 (literie BULTEX)
Chambre N° 5 avec télévision	1 lit 140 /190 (literie BULTEX) et 1 lit en 90/190

Attention : la chambre 4 donne seule accès à la chambre 5 et à la salle d'eau.

* Possibilité de lit bébé

Remise et cuisine d'été :

Cafetière électrique, frigo - congélateur, mini four électrique, réchaud à gaz, évier, vaisselle, lave - linge.

* * * * *

Barbecue, salon de jardin, transats et parasols.

Table de ping-pong, cour fermée. Piscine privée de 10 X 5 clôturée avec alarme.

PAGE 1 sur 3

Nom du locataire responsable :

Adresse :

.....

N° téléphone : Portable :

Mail :

et les demandeurs :

	Noms	Prénoms	Date de naissance	PROFESSIONS
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				

désirent réserver le gîte du Domaine de Coutancie à PRIGONRIEUX 24130

pour la période du : (à partir de 17 heures)

au : (départ à 10 heures)

Le montant de la location est fixé à :

Ce prix comprend l'eau et la taxe de séjour. L'électricité est comprise l'été mais pas l'hiver.

Le chauffage électrique est à rajouter entre la période du 15 septembre au 15 mai (sur relevé compteur les KWH seront facturés 0,10 TTC le KWH).

CALCUL du PRIX :

Prix	Nombre de semaine	total :
+ MENAGE	70 Euros	70,00 €
Acompte de 25 % soit :		*
reste dû :		

* Chèque à établir au nom de Nicole MAURY

* ou par virement sur compte CREDIT AGRICOLE BERGERAC

IBAN : **FR76 1240 6000 4780 0071 5226 860 - AGRIFRPP824**



Supplément pour le linge de maison s'il y a lieu à payer à l'arrivée :

Souhaitez-vous les draps NON OUI Nombre :

Souhaitez-vous les serviettes NON OUI Nombre :

Nom du locataire responsable :

A pris connaissance de la description de location, et doit apposer sa signature sur ce contrat qu'il devra retourner au propriétaire.

Le propriétaire se trouve engagé vis à vis du locataire que lorsqu'il a reçu le contrat signé par le locataire, accompagné du premier versement, à titre d'acompte (25 %)

Le locataire s'engage formellement à verser directement au propriétaire, le solde de la location convenu, et restant dû, et **ceci le jour de l'arrivée, à la remise des clés.**

Le locataire devra régler les excédents de consommation à sa charge avant son départ des lieux loués.

Il est formellement reconnu par le preneur que cette location est acceptée et conclue pour une occupation des lieux par..... personnes (soit adultes et enfants).

Il est reconnu qu'un inventaire des lieux loués, mobilier, matériel et ustensiles de cuisine, aura lieu lors de l'entrée en jouissance et au départ du locataire, (toute perte ou tout dégâts donnera lieu à une indemnisation.)

Caution demandée :

*** 1100 Euros, chèque à remettre à l'arrivée.**

(Il sera non déposé et restitué après inventaire dans les 10 jours qui suit le départ)

En cas d'annulation de la location par l'utilisateur, les arrhes versées resteront acquises par le propriétaire.

En cas d'annulation sur infraction du propriétaire, les arrhes versées devront être restituées au locataire.

M se déclare d'accord sur cette location, et avoir pris connaissance des renseignements (trois pages) s'y rapportant communiqués par le propriétaire.

Prigonrieux, le A , le

Nicole MAURY,

le locataire, (écrire lu et approuvé)